



PAR COURRIEL

Québec, le 14 mars 2024



N/Réf. : 2024-10836

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 5 mars 2024, visant à obtenir une copie du ou des documents suivants, tels que:

1. Le montant versé en indemnisation dans le cadre du programme d'aide financière relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017, par codes postaux : H7R4M1, H7R4M2, H7R4M3, H7R4M4, H7R4M5, H7R4M6, H7R4M7, H7R4M8, H7R4M9, H7R4N1, H7R4N2, H7R1Z5, H7R1Z6, H7R1Z7, H7R1Z8, H7R1Z9, H7R2A1, H7R2A2;
2. Le montant versé en indemnisation dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors des inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, par codes postaux : H7R4M1, H7R4M2, H7R4M3, H7R4M4, H7R4M5, H7R4M6, H7R4M7, H7R4M8, H7R4M9, H7R4N1, H7R4N2, H7R1Z5, H7R1Z6, H7R1Z7, H7R1Z8, H7R1Z9, H7R2A1, H7R2A2

Nous vous transmettons le document repéré par le sous-ministériat de la Sécurité civile et de la sécurité incendie qui répond à votre demande et qui vous est accessible intégralement.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Nadine Léveillé

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Montants versés pour certains codes postaux pour les inondations printanières de 2017 et 2019
Ville de Laval**

En date du 6 mars 2024

Sinistre	Code postal	Montant versé
Inondations printanières 2017	H7R 1Z8	26 771,61 \$
	H7R 2A2	51 935,86 \$
	H7R 4M1	7 298,29 \$
	H7R 4M2	1 000,00 \$
	H7R 4M3	3 592,51 \$
	H7R 4M4	371 157,75 \$
	H7R 4M7	229 997,80 \$
	H7R 4M8	32 467,95 \$
	H7R 4M9	27 438,53 \$
	H7R 4N2	12 255,47 \$
inondations printanières 2019	H7R 1Z8	3 601,94 \$
	H7R 1Z9	475,00 \$
	H7R 2A2	16 133,16 \$
	H7R 4M3	11 035,45 \$
	H7R 4M4	32 041,74 \$
H7R 4N1	12 506,72 \$	

Seulement les codes postaux ayant des montants versés ont été indiqués.